

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 79

présenté par
M. Loos-----
ARTICLE 18 TER

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« à l’article 1251 alinéa 3 »,

les mots :

« au 3° de l’article 1251 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à réparer une erreur de référence.